

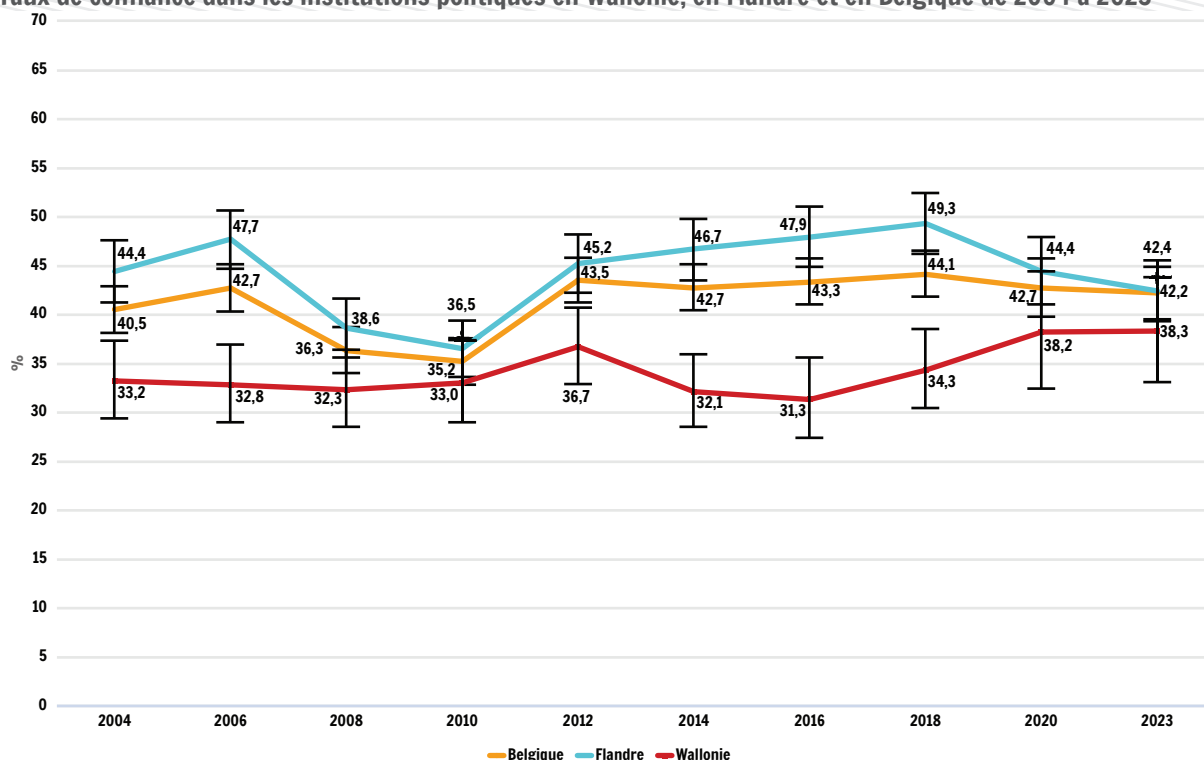
Confiance politique

38,3%

En 2023, 38,3 % de la population wallonne dit avoir confiance dans les institutions politiques.

Ce niveau de confiance est comparable à celui pour la Belgique (42,2 %) étant, donné l'intervalle de confiance

Taux de confiance dans les institutions politiques en Wallonie, en Flandre et en Belgique de 2004 à 2023



Sources : European social survey (ESS), www.europeansocialsurvey.org ; Calculs : IWEPS

NB : Les intervalles de confiance indiquent la marge d'erreur dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats. Cette marge d'erreur est liée à la taille de l'échantillon et à la valeur du taux.

En 2023, la proportion de personnes de 15 ans et plus, en Wallonie, qui se disent confiantes dans les institutions politiques (parlement, politicien-nes, partis politiques et justice) est de 38,3 %. Pour l'ensemble de la population belge, cette proportion est, quant à elle, de 42,2 %. La différence entre les deux n'est pas significative dans la mesure où celle-ci est comprise dans l'intervalle de confiance.

L'évolution de l'indicateur au fil du temps pour la Wallonie et la Belgique fait apparaître quatre périodes. Une première, de 2004 à 2006, où la confiance en Wallonie apparaît plus faible que celle observée en Belgique, celle-ci étant notamment portée par la confiance plus élevée en Flandre.

En 2008 et 2010, on observe un rapprochement du niveau de confiance entre la Belgique et la Wallonie. Cette période correspond à la crise économique de 2008, dont les effets se sont probablement davantage fait ressentir en Flandre qu'en Wallonie. Mais c'est aussi la période de la crise gouvernementale belge (absence de gouvernement fédéral durant 541 jours), qui se termine en décembre 2011 avec la prestation de serment du gouvernement Di Rupo.

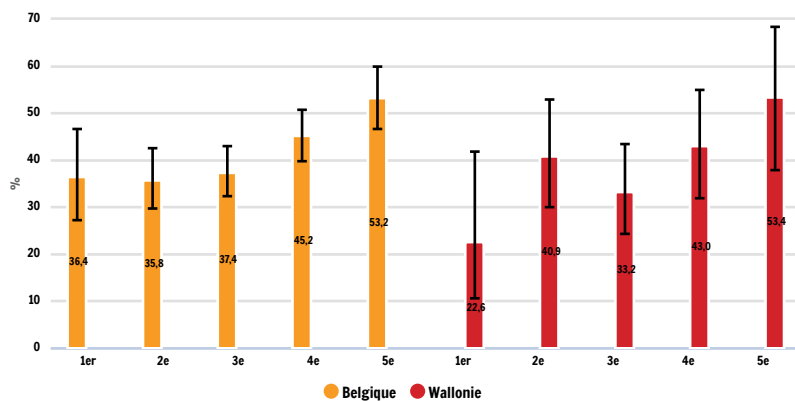
Durant cette période, on observe ainsi une baisse de confiance au niveau belge qui rejoint le niveau de confiance en Wallonie.

À partir de 2012 et jusqu'en 2018, on observe à nouveau un niveau de confiance plus élevé en Flandre, ce qui tire le niveau belge vers le haut, par rapport à la Wallonie.

Vient alors la quatrième période, de 2020 à 2023. Cette période est notamment marquée par la gestion de la pandémie de Covid-19, à partir de 2020, durant laquelle on observe une baisse de confiance en Flandre et en Belgique, avec pour conséquence qu'en 2023, le niveau de confiance en Wallonie, en Flandre et en Belgique, ne diffère plus significativement.

Confiance politique

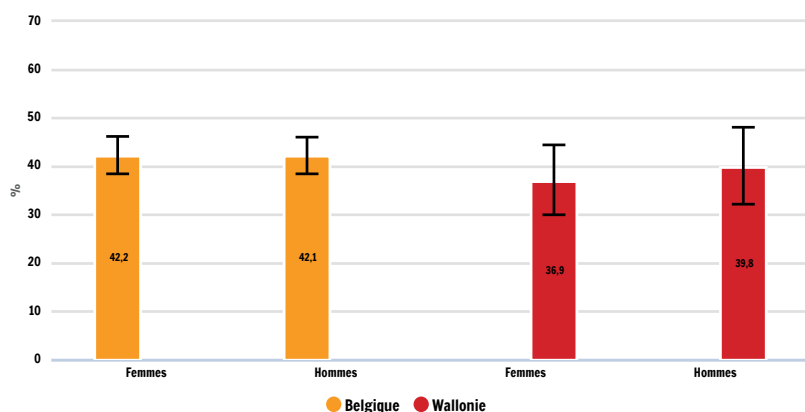
Confiance dans les institutions politiques par quintile de revenu



En 2023, la confiance politique est en partie liée au revenu des individus, tant en Belgique qu'en Wallonie. Pour la Belgique, on observe que ce sont essentiellement les 4^e et 5^e quintiles de revenu qui se démarquent, avec un niveau de confiance plus élevé. Pour la Wallonie, en revanche, le 1^{er} quintile se démarque par un niveau de confiance plus faible tandis que le 5^e quintile présente un niveau de confiance plus élevé.

Sources : European social survey (ESS), www.europeansocialsurvey.org ; Calculs : IWEPS
NB : Les intervalles de confiance indiquent la marge d'erreur dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats. Cette marge d'erreur est liée à la taille de l'échantillon ou du sous-échantillon et de l'effectif.

Confiance dans les institutions politiques en fonction du sexe



En 2023, tant au niveau belge que wallon, il n'y a pas de différence entre hommes et femmes en termes de confiance politique.

Sources : European social survey (ESS), www.europeansocialsurvey.org ; Calculs : IWEPS
NB : Les intervalles de confiance indiquent la marge d'erreur dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats. Cette marge d'erreur est liée à la taille de l'échantillon ou du sous-échantillon et de l'effectif.

Définitions et sources

Les données utilisées proviennent de l'Enquête European Social Survey (ESS) qui est une enquête européenne bisannuelle réalisée, depuis 2002, auprès d'une quarantaine de pays. Pour chaque pays, l'échantillon est représentatif de la population de 15 ans et plus vivant sur le territoire.

La confiance politique est calculée en faisant la moyenne de la confiance rapportée à quatre institutions considérées comme essentielles pour le fonctionnement de la démocratie représentative : 1) le parlement (fédéral belge), 2) les partis politiques, 3) les politicien·nes, 4) la justice. Les réponses vont de 0 « Pas du tout confiance » à 10 « Tout à fait confiance » (la valeur 5 correspond à un positionnement neutre). La confiance politique équivaut à la proportion d'individus dont la moyenne de confiance à ces quatre institutions est supérieure à 5.

Pertinence et limites

L'ESS est une enquête d'opinion dont l'échantillon est tiré aléatoirement et la passation réalisée en face-à-face au domicile de la personne interrogée (avec possibilité, en 2020, de le faire en visio-conférence en raison de la COVID-19). Cette méthodologie permet d'assurer une forte représentativité des opinions exprimées.

En 2023, l'échantillon belge comprenait 1 594 personnes interrogées dont 412 Wallon·nes (106 Bruxellois·es et 1076 Flamand·es).

L'intervalle de confiance permet de savoir si un écart entre deux taux est significatif. Si cet écart se trouve en dehors de l'intervalle, il y a 95 % de chance que la différence ne soit pas due à un hasard. Cet intervalle dépend de la taille de l'échantillon. C'est pour cette raison qu'il est plus grand pour les régions que pour la Belgique.

Personne de contact : **Thierry Bornand** (t.bornand@iweps.be) / prochaine mise à jour : **Inconnu**